

Naviguer à Maro-Cerro Gordo et Punta de la Mona

Barcos Marina del Este

Zones de mouillage, vitesses, distances et interdictions · Résumé de la réglementation officielle révisé le 1er octobre 2026

barcosmarinadeleste.com · 958

048 128



L'essentiel avant de partir

Mouillez uniquement dans les zones de mouillage libre. Il y en a trois à Maro-Cerro Gordo (Cantarriján, El Cañuelo et El Pino) et deux à Punta de la Mona (est et ouest). À Maro-Cerro Gordo, uniquement de jour, du lever au coucher du soleil.

6 nœuds maximum à Punta de la Mona. C'est la limite pour les bateaux à moteur dans toute la ZEC, qui commence dès la sortie du port de Marina del Este.

Loin des plages et des falaises. À Maro-Cerro Gordo, les bateaux à moteur ne peuvent pas s'approcher à moins de 200 mètres des plages ni à moins de 50 mètres du reste de la côte. Il est également interdit d'accoster en bateau sur les plages, dans les criques ou au pied des falaises.

Jamais sur la posidonie. Il est interdit de mouiller sur les herbiers de posidonie ou de cymodocée dans toute la Méditerranée espagnole. Cherchez un fond de sable et veillez à ce que la chaîne ne les touche pas lorsque le bateau tourne autour de son ancre.

Pas de pêche. À Maro-Cerro Gordo, la pêche de loisir est interdite sous toutes ses formes. À Punta de la Mona, la pêche depuis un bateau et la pêche sous-marine sont interdites.

Les bouées ne sont pas pour vous. Les bouées de la Junta sont réservées aux bateaux d'appui à la plongée autorisée. Ne vous y amarrez pas.

Ni motos nautiques ni rejets. Les motos nautiques sont interdites dans les deux espaces protégés, de même que tout rejet depuis le bateau.

Site naturel des falaises de Maro-Cerro Gordo (Paraje Natural)

Douze kilomètres de falaises entre La Herradura et Nerja, protégés comme site naturel (Paraje Natural), Zone spéciale de conservation (ZEC, ES6170002), ZEPA et ZEPIM. La partie marine s'étend jusqu'à un mille de la côte. Ses règles sont d'application directe.

- La navigation est libre au-delà de 200 mètres des plages et de 50 mètres du reste de la côte. Dans cette bande, la navigation de plaisance, les bateaux à moteur, les motos nautiques et les engins tractés sont interdits.
- Interdiction d'accéder depuis la mer aux plages, criques et falaises avec des bateaux à moteur.
- Le mouillage et la dérive ne sont autorisés que dans les trois zones de mouillage libre, et uniquement du lever au coucher du soleil (de jour).
- Interdiction de la pêche de loisir sous toutes ses formes (depuis la terre, depuis un bateau et sous-marine) et du ramassage de coquillages et crustacés.
- Interdiction d'utiliser des motos nautiques et de s'amarrer aux bouées si le bateau n'assure pas l'appui d'une plongée autorisée.
- La plongée en bouteille, l'observation des cétacés depuis un bateau et les compétitions sportives sont soumises à autorisation.

Zone de mouillage libre	Centre (lat, lon)	Superficie
Cantarrián Face à la plage de Cantarrián, à l'extrémité la plus proche de La Herradura	36.73513, -3.77875	5,2 ha
El Cañuelo Face à la crique d'El Cañuelo, au centre du site	36.74274, -3.79210	10,9 ha
El Pino Face à la plage de Las Alberquillas et à la Torre del Pino, en direction de Maro	36.74495, -3.80375	8,2 ha

Source : Decreto 6/2015 du 20 janvier, PORN du site naturel (BOJA n° 52, 17/03/2015), points 6.4.1, 6.4.6 et 6.4.7.
<https://www.juntadeandalucia.es/boja/2015/52/8>

ZEC des falaises et fonds marins de Punta de la Mona

L'espace protégé qui entoure Punta de la Mona, entre la baie de La Herradura et Almuñécar (ES6140016). Il commence à la sortie du port de Marina del Este : vous le traversez donc à chaque sortie.

- Vitesse maximale de 6 nœuds pour les bateaux à moteur dans la ZEC.
- Interdiction de mouiller en dehors des deux zones de mouillage libre.
- Interdiction d'accéder aux falaises et aux rochers depuis la mer, et d'utiliser des motos nautiques.
- Interdiction de la pêche de loisir depuis un bateau et de la pêche sous-marine.
- Les kayaks et engins similaires doivent obtenir une autorisation s'ils naviguent en groupes de plus de 5.
- Interdiction de tout rejet depuis les bateaux.

Zone de mouillage libre	Centre (lat, lon)	Superficie
Punta de la Mona est Face à la plage de Los Berengueles et à Punta del Vapor	36.72255, -3.72562	2,0 ha
Punta de la Mona ouest À l'extrémité nord-ouest de la ZEC, du côté de La Herradura	36.72583, -3.73966	1,6 ha

Règles générales sur toute la côte

- **Posidonie.** Depuis le 2 avril 2026, il est interdit de mouiller sur les herbiers de posidonie ou de cymodocée, ainsi que sur le sable à proximité si la chaîne ou la rotation du bateau autour de son ancre peuvent les endommager. (Real Decreto 191/2026 (BOE n° 64, 13/03/2026))
- **Zone de baignade.** En l'absence de balisage, la zone de baignade s'étend sur 200 mètres depuis les plages et sur 50 mètres le long du reste de la côte, avec une vitesse maximale de 3 nœuds. (Reglamento General de Costas, article 73)
- **Capitanía Marítima.** Interdiction de mouiller dans les zones de baignade et 3 nœuds maximum dans les chenaux balisés et les ports, entre autres règles saisonnières. (Edicto de la Capitanía Marítima de Motril (BOP Granada n° 61, 31/03/2026))

Numéros utiles

- **Salvamento Marítimo (sauvetage en mer) :** 900 202 202 · 112 · VHF canal 16
- **Capitanía Marítima de Motril :** 958 60 10 87
- **Délégation de l'Environnement (Sostenibilidad y Medio Ambiente) à Granada :** 958 14 52 00
- **Service d'information de la Consejería de Sostenibilidad :** 954 544 438

Sources officielles

- PORN du site naturel (Paraje Natural) Acantilados de Maro-Cerro Gordo (BOJA 52/2015)
<https://www.juntadeandalucia.es/boja/2015/52/8>
- Orden de 7 de enero de 2025 (arrêté du 7 janvier 2025), ZEC Punta de la Mona (BOJA 6/2025)
<https://www.juntadeandalucia.es/boja/2025/6/23>
- Real Decreto 191/2026, protection des herbiers de phanérogames marines (BOE)
<https://www.boe.es/eli/es/rd/2026/03/11/191>
- Carte officielle des bonnes pratiques de la ZEC Punta de la Mona (Junta de Andalucía)
<https://www.juntadeandalucia.es/medioambiente/portal/documents/20151/40cf6033-eea9-f25c-220c-390eeb1e518d>
- Panneau officiel de la ZEPIM Maro-Cerro Gordo avec les zones de mouillage (Junta de Andalucía)
<https://www.juntadeandalucia.es/medioambiente/portal/documents/20151/076bb6c9-d08f-f966-16c8-50a349915ff9>

Résumé informatif établi par Barcos Marina del Este à partir de la réglementation publiée. En cas de doute, le texte officiel du BOJA et du BOE prévaut ; les autorités peuvent modifier les règles ou publier des avis saisonniers. Carte : orthophoto PNOA © Instituto Geográfico Nacional ; limites des espaces protégés : REDIAM, Junta de Andalucía (CC BY 4.0) ; zones de mouillage selon BOJA 52/2015 et 6/2025. Puerto Deportivo Marina del Este, Local 3.02, 18697 La Herradura (Almuñécar), Granada.